

Je soussigné(e),

représentant légal de

- Autorise les responsables et entraîneurs du DOJO La Chapelle des Fougeretz à contacter en cas de problème notre médecin :

Dr : tel :

et de procéder, si cela est nécessaire, à l'hospitalisation de l'adhérent.

- Autorise l'adhérent à quitter le club à la fin des cours selon les conditions suivantes :

- Seul

- Accompagné par l'une des personnes suivantes : (Nom + N° tel)

.....
.....
.....

- Autorise le club de judo à prendre des photos, vidéos de l'adhérent, en individuel ou par équipe, dans le cadre d'une manifestation ou des entraînements et à diffuser l'image prise (*et ce sans contrepartie matérielle ou financière...*) :

- Sur supports papier (revues de presse, plaquette...) dans le cadre de reportages sportifs ou de publicités sur le club ;

- Sur les sites Internet de l'association : www.dojo-lachapelledesfougeretz.org et www.kawatokan.org

- Sur le calendrier annuel de l'association et/ou photos destinés à la vente

Les images diffusées sont sous le contrôle des membres du bureau.

Le droit d'accès et de rectification découlant de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 s'applique également aux photos.

Merci de votre collaboration.

« Bon pour autorisation(s) » (manuscrit) :

Date :

Signature :